

Image not found or type unknown



## Peut on rattraper le 1er mai si celui-ci tombe sur le jour de rep

Par **Louloute65**, le **24/04/2014** à **10:06**

Bonjour, je souhaiterais savoir si j'ai le droit de récupérer le 1er mai, car ce jour férié tombe sur ma journée de repos..

Par **P.M.**, le **24/04/2014** à **11:34**

Bonjour,  
Plutôt qu'une récupération, il s'agirait d'une compensation mais cela n'est pas le cas, car lorsqu'un jour férié tombe sur un jour de repos, il n'y donne pas lieu, sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable...